

Commune d'HAGETAUBIN
Séance du Conseil Municipal du 25 Mai 2020

L'an deux mille vingt et le 25 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOUAILLARDOU Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 19 Mai 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : GOUAILLARDOU – BAYACQ – BERTRAN – CAZALE – CRUZALEBES – DARRACQ – FATIGUE – FOURNIER – FOURQUET – GOALARD – LABOURDETTE – LAFFITTE – NICOLAS – PRAT – RICHARD.

Secrétaire de séance : BERTRAN Aurore

Ordre du jour :

- Désignation de délégués au SIVOM
- Election de délégués au CCAS
- Désignation de délégués au SDEPA
- Désignation de délégués au Syndicat de l'eau
- Désignation d'un conseiller défense
- Questions diverses

N°1 - Désignation de deux délégués au SIVOM d'Arthez de Béarn

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection de deux délégués au SIVOM d'Arthez-de-Béarn. Il invite le conseil à faire son choix. Après vote sont élus délégués :

- GOUAILLARDOU Frédéric
- CAZALE Jean-Charles

N° 2- Election des délégués auprès de la commission administrative du CCAS

Le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont fixées par le Conseil Municipal (art L.123-6 ET R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le président de droit, en nombre égal :

- De quatre à huit membres maximum élus en son sein par le conseil municipal,
- De quatre à huit membres maximum nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus. Le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

DESIGNE : après vote à bulletin secret :

- DARRACQ Stéphanie
- FATIGUE Chantal
- FOURQUET Fabrice
- LAFFITTE Catherine
- RICHARD Claudine

Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale de Hagétaubin pour la durée du présent mandat.

N° 3 - Désignation de deux délégués au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués pour représenter la Commune au Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques. Il invite le conseil à faire son choix. Après vote sont élus délégués :

- CAZALE Jean-Charles
- BAYACQ Laurent

N° 4 - Désignation de trois délégués au Syndicat Eau et Assainissement des 3 cantons

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de trois délégués pour représenter la Commune au Syndicat Eau et Assainissement des 3 cantons d'Artix. Il invite le conseil à faire son choix. Après vote sont élus délégués :

- GOUAILLARDOU Frédéric
- GOALARD Cyril
- FOURNIER Laurent
- PRAT Arnaud (suppléant)

N° 5 - Désignation d'un conseiller défense

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un correspondant défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense. Il invite le conseil à faire son choix. Après vote est élue conseiller défense

- RICHARD Claudine

◆ **Différentes commissions communales sont créées :**

- Commission numérique : BERTRAN Aurore - CRUZALEBES Pierre - FOURNIER Laurent - LABOURDETTE Alexandra

- Commission Bulletin municipal : BERTRAN Aurore - FOURNIER Laurent - LABOURDETTE Alexandra

◇ Monsieur le Maire précise à ses collègues qu'il va donner certaines délégations à ces adjoints.

- 1° adjoint : délégué au SIVOM, suppléant à la CCLO et délégation pour les affaires scolaires

- 2° adjoint : Gestion des locations de la maison pour tous, travaux d'entretien et nettoyage de l'église du Bourg

- 3° adjoint : Chemins ruraux et bois communaux, gestion des associations qui utilisent les locaux de Mascouette, bâtiments communaux de Mascouette

- 4° adjoint : Gestion des associations qui utilisent la maison pour tous

Délibéré à Hagétaubin, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,